

| | |
|-------------------|----|
| Afférents au C.M. | 29 |
| En exercice | 29 |
| Participants | 28 |

| | |
|---------------------|--------------|
| Numéro Délibération | 33/2024 |
| Mise en ligne le | 9 avril 2024 |

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Egalité - Fraternité
Département de l'Hérault

Convocation transmise le 29 mars 2024

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal Séance du 4 avril 2024

| | |
|---|---------------------|
| Objet de la délibération | Affaire n°20 |
| Services municipaux – Régie de recettes du service « Jeunesse » – Actualisation des tarifs | |

L'an deux mille vingt-quatre et le quatre avril, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy LAURET.

A cette séance, étaient :

Présents M. Guy LAURET – M. Max RASCALOU – Mme Cécile VEILLON – M. Jean Paul FINART – Mme Bérangère VALLES – M. Laurent VIDAL – Mme Catherine ITIER – M. Jean IBANEZ – Mme Christine OLIVA – Mme Ghislaine BONNEFILLE – M. Jean-Claude SALAS – M. Laurent TEISSIER – M. Xavier COMBETTES – Mme Géraldine GROLIER – Mme Sophie BELLOC-SCHWEYER – Mme Sylvie COSTA – Mme Céline CLOTET – Mme Christelle MUSICCO – M. Jérémy GARCIA – M. François BATOCHÉ – M. Naïl AOURRAË – M. Raymond HAREL – M. Pierre BARRE – M. Frédéric SARROUY – M. Anthony PEROTTI – M. Lionel ESPEROU – M. Sébastien CAMMAL

Représentée Mme Pascale LOCK Pouvoir à Mme Catherine ITIER

Excusé /

Absente Mme Sabrina ELKHEITER

Secrétaire de séance élue à l'unanimité : Madame Cécile VEILLON

Madame Catherine ITIER rapporte l'affaire ;

Les tarifs des activités proposées par le service Jeunesse dans le cadre de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), ainsi que les tranches de revenus servant à leur modulation, n'ont pas été réexaminés depuis 2017.

Considérant l'impact de l'inflation, notamment sur les coûts de transport et des activités des prestataires extérieurs, la constante augmentation des effectifs fréquentant l'ALSH, les moyens supplémentaires en personnel nécessaires à leur encadrement,

Considérant également l'intérêt à mettre en place, en sus des frais d'adhésion annuelle à la Carte « Jeunes », une tarification à la ½ journée ou à la journée couplée au système de réservation, afin de responsabiliser/engager les familles et de lutter contre l'absentéisme de dernière minute, pouvant désorganiser le fonctionnement du service,

Considérant enfin l'opportunité d'actualiser les tranches de revenus en réhaussant le plafond du tarif modulé C de 625 à 800 €, et celui du tarif modulé B de 1.100 à 1.300 €,

Il est proposé d'actualiser, les tarifs relatifs à la régie de recettes du service « Jeunesse » afin de faire évoluer la tarification des activités ALSH « Jeunesse », harmonisée avec celle des activités « Place au Sport », à compter du 1^{er} septembre 2024, comme suit :

Activités ALSH « Jeunesse » (à compter du 1^{er} septembre 2024) :

| Tarifs modulés selon | Quotient Familial (QF) |
|----------------------|---------------------------|
| Tarif A | $QF \geq 1.300€$ |
| Tarif B | $800 € \leq QF < 1.300 €$ |
| Tarif C | $0 \leq QF < 800 €$ |

Nota : La non présentation de justificatifs ou l'absence de calcul de quotient familial entraîne l'application du tarif A, non modulé.

.../...

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.

| Prestations | Tarifs | | | |
|--|---------------------------|-------|-------|-------|
| | Extérieurs ⁽¹⁾ | A | B | C |
| Activités périscolaires, extrascolaires 6-11 ans et ados : | | | | |
| Frais d'adhésion annuelle « Carte Jeune » | 60 € | 30 € | 20 € | 15 € |
| ½ Journée sur site | 4 € | 2 € | 1,50€ | 1 € |
| ½ Journée avec sortie/activité selon coût (c) ≤ 10 € | 9 € | 5 € | 4 € | 3 € |
| Journée sur site | 8 € | 4 € | 3 € | 2 € |
| Prestation complémentaire Repas enfant ⁽²⁾ | 5 € | 5 € | 5 € | 5 € |
| Journée avec sortie/activité selon coût (c) ≤ 12 € (sans repas) | 12 € | 8 € | 7 € | 6 € |
| Journée avec sortie/activité selon coût (c) 12 € < c ≤ 20€ (sans repas) | 20 € | 12 € | 10 € | 8 € |
| Journée avec sortie/activité selon coût (c) 20 € < c ≤ 35 € (sans repas) | 35 € | 20 € | 17 € | 14 € |
| Journée avec sortie/activité selon coût (c) 35 € < c ≤ 50 € (sans repas) | 50 € | 35 € | 25 € | 20 € |
| Séjours 2 jours ou plus selon coût (c) de la sortie : | | | | |
| 80 € ≤ c ≤ 150 € | 115 € | 75 € | 60 € | 45 € |
| 150 € < c ≤ 250 € | 200 € | 130 € | 100 € | 70 € |
| 250 € < c ≤ 400 € | 325 € | 200 € | 150 € | 100 € |

(1) Non domiciliés mais avec filiation (sous réserve de places disponibles)

(2) Tarif unique et seulement pour inscription Journée sur site (sous réserve de places disponibles)

Par ailleurs, il est proposé d'actualiser les autres tarifs à compter du 1^{er} mai 2024 afin de tenir compte, notamment, d'une nouvelle tarification pour les exposants du Korea Japan Event et les droits d'entrée du concert :

Autres tarifs Service Jeunesse (à compter du 1^{er} mai 2024) :

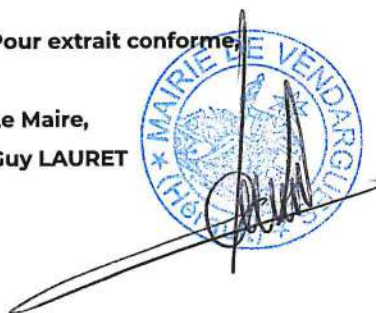
| Prestations | Tarifs | |
|--|--------|----------------------------|
| Ateliers de langue – 1 heure | 2 € | (facturation électronique) |
| Ateliers de langue – 1 semaine (5x1h30) | 15€ | |
| Vente d'aliments type « viennoiseries, bonbons,... » | 1,5 € | (ticket rose) |
| Vente de boissons et d'aliments type « sandwiches simples, parts gâteaux, pizzas,... » | 2 € | (ticket jaune) |
| Vente d'aliments type « sandwiches complets, hot-dog, crêpes, frites,...» | 3 € | (ticket bleu) |
| Vente cumulée de boissons et d'aliments, autres produits | 5 € | (ticket vert) |
| Entrée concert Korea Japan Event | 5 € | (ticket vert) |
| Emplacement Vide-greniers | 10 € | (ticket blanc) |
| Exposant Korea Japan Event (pour 2,5 ml) | 30 € | (3 tickets blancs) |

Le conseil municipal, à l'unanimité, adopte cette affaire.

Ne prennent pas part au vote : Néant
Abstentions : Néant
Contre : Néant
Pour : 28

Pour extrait conforme,

Le Maire,
 Guy LAURET



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MONTPELLIER. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.
 une ampliation est : Transmise à Monsieur le représentant de l'Etat - Mise en ligne.